



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : NOUVELLE-CALEDONIE

Établissement : Université de la Nouvelle-Calédonie

Demande n° S3LI120003620

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit-Gestion

Présentation de la mention

L'Université de la Nouvelle-Calédonie demande la création de cette licence de Droit-Gestion par la mutualisation de cours avec deux autres licences : la licence d'Economie-Gestion d'une part, la licence de Droit d'autre part. La licence de Droit-Gestion se distingue néanmoins des autres licences de l'Université puisqu'elle n'intègre pas d'enseignements à base de mathématiques (ce qui la différencie du parcours progressif de la licence d'Economie-Gestion), et qu'elle introduit dans les enseignements juridiques des principes de management. Cette association entre le droit et la gestion correspond à des débouchés de plus en plus nombreux sur le marché du travail.

La licence de Droit-Gestion pourrait s'apparenter à une licence classique d'Administration économique et sociale (AES), mais aucune explication n'est fournie sur ce thème.

Les débouchés existent dans l'assistantat juridique, principalement dans les PME, les cabinets d'études juridiques et les administrations. En outre, cette licence vise à la poursuite des études dans les masters de droit, de management, ou de management international.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	SO
Nombre d'inscrits en L2	SO
Nombre d'inscrits en L3	SO
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	SO
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	SO
% d'abandon en L1	SO
% de réussite en 3 ans	SO
% de réussite en 5 ans	SO
% de poursuite des études en master ou dans une école	SO
% d'insertion professionnelle	SO

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les trois licences du domaine Droit, économie, gestion entretiennent des relations étroites et cherchent toutes à augmenter le faible taux de réussite observé en première année (L1). Cet objectif commun est néanmoins matérialisé par la demande de création de cette mention Droit-Gestion. Tout comme les parcours progressifs de la licence Economie-Gestion et de la licence en Droit, celle-ci s'adresse en premier lieu aux bacheliers de la série STG ou aux titulaires d'un baccalauréat professionnel. A la différence de la licence Economie-Gestion néanmoins, les titulaires de baccalauréat généraux ne seront peut-être pas intéressés par cette licence Droit-Gestion. Il faudra observer avec attention les caractéristiques des étudiants inscrits, la nature des réorientations et des passerelles entre les différents parcours et les différentes licences, ainsi que les taux de réussite pour modifier les maquettes et pour mieux les adapter.

Le projet pédagogique est intéressant et bien construit. Il respecte les spécificités des étudiants et de la Nouvelle-Calédonie en proposant des cours variés d'ouverture et de culture générale (statistiques, économie, histoire...). Néanmoins, le fait de s'adresser à des étudiants non formés *a priori* pour des études universitaires, contraint peut-être à réduire le niveau d'exigence demandé ou visé. Ce n'est pourtant pas visible dans la fiche RNCP où certains débouchés mentionnés ne correspondent pas à un niveau licence.

En outre, cet objectif louable d'améliorer le taux de réussite nécessiterait d'accorder plus de poids aux travaux dirigés (TD) et au contrôle continu en L1, mais en dehors de ces limites, le dispositif d'aide à la réussite est de bonne qualité : tutorats, orientation active, forums, bureau d'aide à l'insertion professionnelle, cours de méthodologie du travail universitaire et de culture générale, enseignants référents, passerelles et réorientations...

L'insertion professionnelle et la poursuite des études en master sont favorisées par la réalisation d'un stage obligatoire et par la possibilité de mobilité internationale.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs juristes, économistes et gestionnaires, mais la structure de cette équipe n'est pas claire. De nombreuses actions sont cependant effectuées pour informer les lycéens.

- Points forts :

- Des objectifs affichés pour améliorer les taux de réussite.
- De nombreux débouchés potentiels en droit et en gestion.
- Un projet pédagogique cohérent avec les objectifs.
- Un dispositif d'aide à la réussite ambitieux, constitué d'un tutorat assuré par des étudiants de L3 et de séances de révision assurées par des enseignants avant les partiels.
- L'acquisition des connaissances et compétences additionnelles et transversales complète bien celle des matières fondamentales.

- Points faibles :

- Les limites inhérentes aux mutualisations de cours : problèmes d'hétérogénéité des niveaux des étudiants.
- L'absence d'explications des relations avec les autres mentions de licence du domaine.
- Pas d'unité d'enseignement pour préparer à la poursuite des études en licence professionnelle.
- Pas d'information sur les cours de remise à niveau.
- Pas de conseil de perfectionnement.
- Absence de maîtrise de l'autoévaluation.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'observer avec attention les taux de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants inscrits dans cette licence pour véritablement savoir si les cours mutualisés ne constituent pas un obstacle à une plus grande réussite. Comme pour les autres licences de ce domaine, le risque est de réduire le niveau du diplôme par un abaissement des exigences demandées.

De ce point de vue, il serait également intéressant d'observer le fonctionnement et l'efficacité des passerelles et des réorientations.

Le domaine Droit, économie, gestion de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est composé de trois licences : une licence en Droit, une licence en Economie-Gestion et une nouvelle licence de Droit-Gestion. A cette composition s'ajoutent les deux parcours « de référence » et « progressif » en L1 et L2 de la licence Droit et de la licence Economie-Gestion. Il conviendrait de rendre plus lisible cette architecture. En effet, le seul argument invoqué pour la justifier est la lutte contre le taux d'échec en L1, en particulier pour les titulaires de baccalauréat professionnel ou technologique. Cet objectif est évidemment important, mais une organisation plus claire permettrait sans doute d'y répondre aussi bien.

L'argument de la lisibilité n'est cependant pas le seul : la création d'une licence de Droit-Gestion qui peut, par certains côtés, s'apparenter à une licence classique d'Administration économique et sociale (AES) sans mathématiques et sans statistiques, peut laisser penser que le niveau d'exigence est plus faible et que les contenus pédagogiques sont allégés. En effet, la licence Droit-Gestion est composée d'enseignements mutualisés avec des enseignements de la licence de Droit d'une part, et des enseignements de la licence d'Economie-Gestion d'autre part, et elle ne s'adresse pas aux mêmes étudiants. Elle pourrait être considérée comme une licence professionnelle en trois ans.

Pour éviter ce type d'écueil, il serait envisageable de créer un parcours Droit-Gestion au sein de la licence de Droit plutôt que de créer une nouvelle mention. Ce parcours Droit-Gestion (ou Droit et management) a davantage sa place dans la licence de Droit que dans la licence d'Economie-Gestion. En effet, ce parcours s'adresse principalement à des étudiants qui n'apprécient pas particulièrement les mathématiques et les statistiques. Un parcours Sciences juridiques et de gestion au sein de la licence en Droit n'empêcherait pas les mutualisations (marginales) de cours avec la licence d'Economie-Gestion, et permettrait un rapprochement plus net et plus lisible en termes de débouchés entre droit et management. Se poserait alors le problème de l'insuffisance de matières d'ouverture, comme l'économie ou les statistiques et l'analyse de données dans une formation de management. Cette recommandation concerne les trois licences du domaine.